



DDCP-YD/NHSM (2015) 18_F

Strasbourg, 14 Octobre 2015



Campagne de jeunesse pour les droits de l'homme en ligne

Concept pour la mise en œuvre de la campagne 2016 – 2017

Document adopté par le Conseil mixte pour la jeunesse à sa 33e réunion (octobre 2015)
EXTRAIT du document global

ANNEXE III – Mandat du Groupe de suivi 2016-2017

La campagne du Mouvement contre le discours de haine a été préparée et mise œuvre de 2012 à 2015 sous la direction et le suivi d'un Groupe de suivi mis en place par le Conseil mixte pour la jeunesse. Ce groupe avait le statut d'un groupe de travail du Conseil mixte. Ses réunions et son fonctionnement étaient financés par le programme d'activités de la campagne.

La proposition du secrétariat et du Groupe de suivi sortant repose sur l'expérience de trois années d'activité. Le rôle du Groupe de suivi reste dans une large mesure inchangé, les propositions de modification de la composition, concernant en particulier les observateurs, visent à renforcer l'investissement commun et la coordination avec les parties prenantes de la campagne.

Rôle du Groupe de suivi

Le Groupe de suivi, sur la base des orientations données par le Conseil mixte pour la jeunesse, assurera en particulier les tâches suivantes :

- i. superviser, dans le respect du rôle et des décisions du Comité de programmation pour la jeunesse, la préparation et la mise en œuvre des activités et instruments de la campagne au niveau européen ;
- ii. soutenir et suivre le programme d'activités de la campagne européenne, notamment en ce qui concerne les objectifs et les résultats attendus ;
- iii. formuler des propositions pour d'autres activités liées à la campagne, notamment en coopération avec d'autres organisations internationales ;
- iv. donner des conseils sur le soutien à apporter et les mesures à prendre concernant les comités nationaux ou les groupes de soutien de la campagne ;
- v. formuler des recommandations sur les moyens d'associer la campagne à d'autres initiatives du Conseil de l'Europe relatives au discours de haine, à la lutte contre la discrimination, à l'éducation aux droits de l'homme et à la gouvernance de l'internet ;
- vi. préparer l'évaluation de la campagne et procéder à l'évaluation d'activités spécifiques ;
- vii. conseiller le Conseil mixte pour la jeunesse sur les mesures nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi de la campagne ;
- viii. faire rapport au Conseil mixte pour la jeunesse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la campagne et, s'il y a lieu, recommander des décisions.

Composition

Membres

Le Groupe de suivi comprendra six membres du Comité mixte pour la jeunesse

- trois membres représentant le Comité directeur européen pour la jeunesse

- trois membres représentant le Conseil consultatif pour la jeunesse

Observateurs

a) Deux comités nationaux de campagne

b) Un représentant des militants et modérateurs en ligne

c) Conférence des OING du Conseil de l'Europe

d) Forum européen de la Jeunesse

e) Agence européenne pour l'information et le conseil aux jeunes

f) Association européenne des Cartes jeunes

g) Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives

h) Programme de subventions aux ONG du mécanisme de subventions de l'EEE et de la Norvège

Les membres du Groupe de suivi pourront encore coopter quatre observateurs supplémentaires au maximum.

Durée du mandat

Le groupe fonctionnera jusqu'à la clôture et à l'évaluation de la campagne européenne, soit jusqu'au printemps 2018.